



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18173337

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

22 NOV. 2018

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0688.922.704

Dénomination

(en entier) OCULOPLAST SPRL
(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue de Boussu 127 7333 Saint-Ghislain

Objet de l'acte : Quasi-apport : dépôt des rapports

Rapport du gérant du 22/02/2018 et du réviseur d'entreprise du 22/02/2018 en cas d'acquisition par la société de biens appartenant à ses associés, gérants et fondateurs pour une valeur supérieure à 10% du capital souscrit dans les deux ans de la constitution.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ce 05 octobre 2018

Tel que prévu par le code des sociétés en article 22 et tel qu'annoncé dans la convocation, l'assemblée générale extraordinaire se réunit ce 05 octobre 2018 pour se prononcer sur le quasi apport entre Madame LEFRANCQ Véronique et OCULOPLAST SPRL.

La Présidente lit l'ordre du jour.

Mr LEFRANCQ Véronique, Gérante, lit le rapport spécial et le rapport spécial du réviseur d'entreprises.

L'assemblée générale n'a pas de question, ni de commentaire.

Par vote séparé et à l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire approuve l'opération du quasi-apport.

Véronique Lefrancq
Gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/12/2018 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).